

# **PROPOSITIONS DU GT OBJECTIVITÉ DES ÉVALUATIONS À DESTINATION DU CEFO**

Note présentée le 14 décembre 2009

## **I. Mise en contexte**

Conformément à la décision du CEFO du 1<sup>er</sup> juillet 2009, le GT du CEFO Objectivité des évaluations a succédé au groupe de réflexion éponyme, qui s'était réuni l'année passée à l'initiative de l'AGL afin de discuter de l'objectivité des évaluations. Au cours de leurs réunions, les membres du GT ont débattu des trois propositions émanant dudit groupe de réflexion. Comme il lui avait été demandé, le GT revient donc vers le CEFO pour lui présenter ses propositions concrètes et en demander l'approbation.

## **II. Anonymat des examens écrits**

L'objectivité des évaluations représente – les membres du CEFO l'auront compris – une préoccupation majeure pour les étudiants de l'UCL. Ils ne sont cependant pas les seuls ; elle constitue, dans beaucoup d'universités de par le monde, l'un des enjeux majeurs dans l'amélioration de leur enseignement. Dans le cas précis de l'anonymat aux examens écrits tel qu'il est proposé par le GT, plusieurs institutions ont déjà expérimenté sa mise en place. Pour n'en citer que quelques unes : les Facultés de Droit de l'Université d'Alabama, de l'Université de Baltimore, de l'Université Loyola (Chicago), de la St John's University (USA), ou encore de la Queens' University (Canada) ; mais c'est également le cas à l'Université de Maastricht, dans plusieurs Hautes Ecoles de Belgique, et dans l'ensemble des Universités françaises – par obligation légale, cette fois, et ce depuis 1997. Dans chacune des institutions concernées, cette mise en œuvre est un succès.

Avant de formuler les propositions de notre GT, il importe de détailler les différentes raisons qui nous ont amené à réfléchir sur l'anonymat des examens écrits. Il n'est pas seulement question de l'amélioration de l'objectivité en tant que telle des examens, mais également de la diminution de la perception, fréquente parmi les étudiants, d'un manque d'objectivité dans l'attribution de certaines notes.

L'existence de biais inconscients lors de la notation est bien établie dans la littérature scientifique (Brennan 2008 ; Dennis 2007 ; Schmidt et al. 2003 ; Holmes et Smith 2003 ; Houston et Bettencourt 1999 ; Darling-Hammond 1994 ; Haswell et Tedesco 1991 ; Bradley 1984), et elle tient simplement à l'humanité même des professeurs. Loin de nous l'idée de la remise en cause de celle-ci ; le but de cette proposition est plutôt d'en limiter un point précis – celui concernant les a priori pouvant être associés à un nom d'étudiant, ou à d'autres aspects de sa personne ou de son background. Naturellement, ces a priori peuvent être aussi bien positifs que négatifs ; l'objectivisation des notations peut dès lors conduire, dans le premier cas, à désavantager ceux que l'on appelle couramment « les bons élèves » - ceux qui font bonne impression sur les enseignants. Cependant, nous estimons que cela ne constitue pas une raison valable pour créer un frein à ladite objectivisation ; en effet, dans de nombreuses

situations courantes de la vie professionnelle, nous sommes évalués par quelqu'un qui ne sait de nous que ce qui est écrit sur les documents de présentation qui lui ont été soumis. Il importe donc que les étudiants soient conscients dès le début de ce qu'ils ne doivent compter que sur ce qu'ils rédigent, lorsqu'il s'agit d'examens écrits.

D'autre part, les membres du GT sont bien conscients de ce que les professeurs n'ont spontanément pas tendance à regarder les noms des étudiants lorsqu'ils ont un grand nombre de copies à corriger, mais que ce problème pourrait surtout concerner de petits auditoires. Cependant, cette prise de conscience n'est pas toujours répandue parmi les étudiants, et ce même si leurs auditoires sont assez conséquents. Cela tient surtout au fait que les grands auditoires sont généralement ceux de première année de baccalauréat, où justement la perception négative des étudiants est habituellement la plus importante. Citons comme raisons possibles un sentiment parfois très fort d'existence de quotas de passage ou encore la nécessité, humaine elle aussi, de trouver un responsable extérieur à un échec personnel.

Sous cet angle-là, l'anonymat des examens permettrait également de mettre le professeur à l'abri de toute accusation de subjectivité. Il pourrait amener en sus une amélioration des relations professeur/étudiants tout au cours de l'année, en libérant les étudiants de toute crainte de donner une mauvaise impression à l'enseignant (en posant une question qui pourrait se révéler idiote, ou en émettant une réflexion qui pourrait être inutile), laquelle se refléterait sur sa note d'examen (Caceci 1989, 2003).

Tous ces arguments ont conduit le GT à proposer la mise en place d'un système d'anonymat des examens écrits de première année de baccalauréat dans une faculté-pilote. Le choix de la première année de bac s'explique par la méconnaissance et les craintes plus fortes des nouveaux étudiants quant à leur évaluation. Une faculté-pilote permettrait une mise en place ainsi qu'une évaluation plus aisée du système.

Le choix de ce système n'est pas encore arrêté ; cependant, l'idée générale serait de remplacer le nom de l'étudiant par un numéro qui lui correspondrait personnellement. Plusieurs possibilités sont envisageables ; celle qui aurait un impact le plus fort sur la perception étudiante serait l'emploi d'un code-barres – la succession de lignes blanches et noires qui le constitue est en effet strictement impossible à retenir par l'esprit humain, contrairement à une série de chiffres. Cette idée apparemment étrange a déjà été mise en place expérimentalement, et est tout à fait fonctionnelle (Haeran et Cowling, 2008). Cependant, on pourrait utiliser, à la place du code-barres, un numéro aléatoirement attribué par ordinateur à chaque étudiant, ou, plus simplement, dans notre cas, le NOMA ou le matricule FGS, qui correspondent déjà à un étudiant précis dans les bases de données de l'UCL (dans ce cas, le FGS serait à privilégier, car il ne contient aucune information sur l'année d'entrée à l'Université, et donc ne pourrait permettre d'identifier d'éventuels bisseurs). Quoi qu'il en soit, l'UCL envisage actuellement d'acheter un système assurant l'anonymat des questions ouvertes des QCM, qui sont corrigées par des examinateurs, et non automatiquement par ordinateur ; il pourrait éventuellement servir également pour les examens écrits de manière générale.

Afin d'évaluer l'efficacité de ce système sur la perception étudiante de l'objectivité des évaluations, nous avons émis l'idée de réaliser une étude sur ladite perception avant et après la mise en place de ce système, et d'en comparer les résultats. Avant d'étendre ce système à l'ensemble des cours de première année de l'Université, il importe en effet de savoir si ce système a un réel impact sur la perception étudiante de l'objectivité de sa note. Le but poursuivi n'est évidemment pas de généraliser un système qui n'aurait pas fait ses preuves dans une faculté-pilote.

Concrètement, il est nécessaire d'évaluer la perception des étudiants quant à l'objectivité de leurs examens écrits (sans anonymat). Si cette perception est négative, il serait alors opportun de mettre en place l'anonymat des examens écrits, et d'évaluer la perception étudiante une fois ce système mis en place. Cette évaluation peut être réalisée de deux manières possibles : soit par une véritable étude réalisée par un mémorant de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, soit par un sondage réalisé par les membres du GT avec l'aide de membres de la Faculté de PSP et de l'IPM. Ces deux possibilités présentent des avantages et des inconvénients : le mémoire permettrait de réaliser une étude approfondie de la perception étudiante, mais au niveau du BAC1 de la Faculté de PSP, et les résultats ne seraient pas disponibles avant juin 2011. Le sondage, quant à lui, pourrait toucher plus d'étudiants de toute l'Université et amener des résultats pour juin 2010, mais il devra être réalisé par les membres du GT, avec la collaboration de membres de l'IPM et de la Faculté de PSP spécialisés dans ce domaine.

Quelle que soit l'option choisie, une expérience pilote pourra ensuite être menée si les résultats en montrent effectivement la nécessité – si un pourcentage significativement élevé d'étudiants ne perçoit pas suffisamment l'objectivité des évaluations. Il faudrait déterminer dès lors quels seraient les cours concernés – ceux en BAC1 de PSP, ou ceux où les résultats du sondage ont pointé des difficultés ou encore tous ceux concernés par le sondage. Cela devra être débattu par le GT « Anonymat des examens » qui serait mis en place au début du second quadrimestre.

Dans le même temps, le GT étudierait les divers systèmes d'anonymat possibles, afin d'en choisir un qui soit à la fois efficace, non contraignant pour les professeurs, et nécessitant peu de ressources humaines et technologiques, afin d'être prêt à mettre en place une expérience pilote le cas échéant. L'anonymat aux examens écrits ne concernant alors qu'un nombre limité de cours, un appui technologique ne serait pas indispensable; la réconciliation entre notes et noms des étudiants pourrait être réalisée par un employé au profil non technologique.

Si l'expérience pilote montre que la perception de l'objectivité des évaluations s'est améliorée suite à l'instauration de l'anonymat, le CEFO disposerait dès lors, pour la rentrée académique 2011, de toutes les données nécessaires pour décider de l'éventuelle généralisation de l'anonymat pour les étudiants de baccalauréats. D'une part, le CEFO saura que l'anonymat améliore la perception de l'objectivité des évaluations auprès des nouveaux étudiants. D'autre part, entre septembre 2010 et août 2011, une solution technique et chiffrée quant à une éventuelle généralisation du système pourra être étudiée.

***Proposition de décision du CEFO :***

Le CEFO soutient la mise en place d'une étude portant sur la perception étudiante de l'objectivité des évaluations et en assure le suivi par la constitution d'un groupe de travail « Anonymat des examens ». En cas de résultats indiquant la nécessité d'instaurer une expérience pilote d'anonymat des examens, le CEFO en soutient également la mise en place et en assure le suivi grâce à ce même groupe de travail.

### III. Grilles d'évaluation

Les grilles d'évaluation constituent un autre point fort de la politique d'amélioration de l'enseignement de nombreuses universités. De manière assez révélatrice, leur existence et leur bon usage font d'ailleurs partie intégrante des critères d'entreprises chargées de l'évaluation externe des programmes, comme l'agence AEQUES<sup>1</sup>. Pour la promotion de professeurs dans certaines facultés, l'utilisation de grilles d'évaluation est également prise en compte.

La création de ces grilles nécessite naturellement un certain investissement en temps, lequel peut être fort variable – certains auteurs<sup>2</sup> évoquent en effet une à deux heures par grille, mais tout dépend bien sûr de la précision voulue par l'enseignant et du type d'épreuve considérée<sup>3</sup>. Cependant, le GT – et il suit en cela de nombreux spécialistes du sujet – pense que les avantages de ces grilles, tant pour les professeurs que pour les étudiants, contrebalancent largement le temps qui leur sera consacré.

Les grilles d'évaluation contribueraient en effet à l'objectivité et à l'équité des cotations, par leur recours à des critères explicites, mûrement réfléchis, et communs à tous les étudiants – qui seraient donc tous évalués selon un même référentiel, sur leurs performances par rapport à ces critères, et non par rapport à leur personne. Elles amèneraient également une certaine transparence dans les relations entre professeurs et étudiants, en établissant clairement dès le début les attentes de l'enseignant ; cela permettrait ainsi aux étudiants d'établir la meilleure manière d'y répondre, et donc d'apprendre. Dans cette vision de favorisation de l'apprentissage, un cas plus extrême pourrait être la réalisation de ces grilles avec la participation des étudiants eux-mêmes, afin qu'ils perçoivent plus profondément ce qui est attendu d'eux.

Une autre conséquence pourrait être la diminution des contestations de notes, toujours grâce à ces critères clairs d'évaluation. De même, l'usage de grilles, en cas précisément de contestation, pourrait faciliter d'autant l'explication du professeur quant à la note obtenue par l'étudiant.

Dans une perspective plus extérieure au cours stricto sensu, les grilles d'évaluation pourraient constituer un mode de communication des standards et des attentes des professeurs au sein, par exemple, d'un même programme, ce qui permettrait de vérifier si les acquis d'apprentissage attendus à la fin dudit programme sont véritablement rencontrés. Dans cette approche, les grilles d'évaluation permettent non seulement d'évaluer des étudiants, mais aussi la place même du cours dans son programme – en supposant, bien sûr, que tous les enseignants d'un programme réalisent des grilles. Quoi qu'il en soit, cela pourrait constituer un système d'auto-évaluation de la qualité d'enseignement d'un programme.

Comment conscientiser les professeurs à ces arguments et les convaincre de systématiser l'usage de grilles d'évaluation pour leur cours ? Le GT a d'abord pensé à l'envoi d'un courrier du CEFO à tous les professeurs, et ce afin de leur présenter une recommandation sur l'usage de ces grilles. Cependant, nous sommes convaincus que cette démarche aura plus de poids si elle provient des académiques eux-mêmes. C'est pourquoi,

---

<sup>1</sup> Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique

<sup>2</sup> Prigent Richard, Bernard Huguette et Kozanitis Anastassis, Enseigner à l'université dans une approche-programme, Montréal, Presses internationales Polytechnique, 2009. Les arguments suivants sont tirés de ce livre et des réflexions du GT.

<sup>3</sup> Typiquement, par exemple, une grille d'examen oral comportera moins de critères que celle d'un examen écrit, car l'examinateur ne peut à la fois écouter l'étudiant attentivement et juger de ses performances sur un nombre élevé de critères.

afin d'étoffer les arguments présentés ci-dessus et de développer une stratégie qui permette aux professeurs de s'approprier véritablement le processus de rédaction des grilles, le GT a souhaité la réalisation d'un FDP sur les grilles d'évaluation. Marc Lits, Président du premier cycle de la Faculté d'ESPO, qui travaille depuis longtemps sur les évaluations et l'aide à la réussite (notamment en première année de baccalauréat), en sera le promoteur. Les étudiants participeront à la réflexion, tout comme l'IPM, qui aide déjà depuis plusieurs années les jeunes professeurs à réaliser leurs grilles d'évaluation.

Le GT en informe donc le CEFO, mais il ne lui demande pas d'approbation à ce sujet, car il ne souhaite pas amener de pression sur la commission FDP. Si le projet est approuvé, le promoteur du FDP reviendra vers le CEFO pour présenter ses résultats et ses propositions d'actions.

#### **IV. Jurys d'examen**

Un troisième aspect de l'objectivité des évaluations concerne les jurys d'examen. Le fonctionnement de ceux-ci est en effet peu compris par les étudiants, et cette méconnaissance - voire cette désinformation - les amène à considérer les jurys comme une institution opaque, voire autocrate. Les décisions d'un jury ne sont pas automatiquement expliquées (sauf demande expresse de l'étudiant) ; elles peuvent alors être mal interprétées, ce qui contribue à renforcer la perception négative des étudiants vis-à-vis de cet organe. Ce cercle vicieux peut être brisé, selon le GT, par une meilleure information des étudiants sur le mode de fonctionnement et les modalités décisionnelles de leur jury d'examen.

Un canal privilégié de cette démystification pourrait être un contact direct entre présidents de jury et étudiants (ou, éventuellement, leurs délégués), possiblement en début d'année, afin d'exposer le but et le fonctionnement du jury qui les concerne. Les étudiants, en règle générale, ne regardent en effet pas spontanément le règlement des examens de l'Université, quand bien même celui-ci est remis à leur disposition par leur Faculté. Un simple exposé, ne fut-ce que des critères minimaux de réussite imposés par la loi, permettrait de briser bien des a priori sur les jurys. Évoquer la jurisprudence, tout en rappelant la souveraineté du jury, serait également important. Idéalement, cette rencontre pourrait être complétée par un affichage des informations données aux étudiants, afin que celles-ci restent clairement visibles tout au long de l'année – comme c'est déjà le cas dans la Faculté de Droit, où les modalités de décision du jury sont expliquées avec clarté et précision.

Le GT a également pensé à la diffusion (la plus large possible) d'une affiche reprenant dix préjugés courants parmi les étudiants, toujours concernant les jurys. Nombreux sont ceux, par exemple, qui se basent sur les avis de leurs connaissances ou cokotteurs, alors même que ceux-ci ne sont pas toujours de la même Faculté, et ne sont donc pas délibérés par les mêmes jurys. Cela renforce naturellement l'impression de manque de cohérence, voire d'injustice, dans les décisions du jury, parce que les étudiants n'ont pas conscience que deux jurys différents fonctionnent selon une jurisprudence différente. Lutter contre ces a priori permettrait donc d'éviter aux étudiants de mauvaises surprises, et par-là même, d'épargner aux membres du jury les incompréhensions d'étudiants parfois furieux.

Indépendamment d'une meilleure communication vers les étudiants, une troisième possibilité d'action dégagée des discussions du GT serait une réunion entre membres d'un

même jury, préalable aux délibérations, afin de parler dans un climat serein du mode de fonctionnement – notamment des cas limites, sans pour autant avoir une décision immédiate à prendre en pensant à un étudiant en particulier, ce qui pourrait fausser les raisonnements.

Dans le même ordre d'idées, le GT pense qu'il serait bon de recommander un partage de pratiques entre jurys, au sein d'un même programme ou d'une même faculté, afin de tendre, non pas vers une véritable harmonisation des critères, qui n'est peut-être pas à conseiller<sup>4</sup>, mais vers une meilleure cohérence.

Le GT propose donc au CEFO de poursuivre la réflexion au sein d'un groupe de travail composé de présidents de jury provenant des trois secteurs, afin d'avoir le panel le plus large possible d'expériences et d'opinions à partager et de concrétiser les propositions ci-dessus. Le GT rendrait compte de ses décisions au CEFO à la fin de l'année académique 2009-2010, dans l'idée de les mettre en place pour la rentrée académique 2010.

### ***Proposition de décision du CEFO :***

Le CEFO décide de la création d'un GT « Présidents de jury » composé de quelques présidents de jury (idéalement issus des trois secteurs), de membres de l'IPM et de l'AGL.

Ses tâches seraient les suivantes :

- Discuter des moyens adéquats pour la mise en place de réunions étudiants-présidents de jury ;
- Organiser la diffusion du document sur les 10 préjugés ;
- Discuter de la pertinence d'une réunion du jury bien avant les délibérations;
- Discuter de la pertinence d'un partage des pratiques entre jurys au sein d'une même faculté.

## **V. Conclusion**

Le GT Objectivité des évaluations propose sa scission en trois groupes de travail distincts, et ce afin de rendre les propositions ci-dessus indépendantes les unes des autres dans leur réalisation. Ces groupes de travail se réuniraient tout au long du second quadrimestre de cette année académique, afin d'assurer le suivi desdites propositions, chacun conformément aux décisions proposées au CEFO dans la note. En ce qui concerne les grilles d'évaluation, il ne s'agirait pas à proprement parler d'un groupe de travail, mais plutôt d'une équipe qui participerait à la réflexion du FDP (préparation du dossier et réalisation en cas d'acceptation).

---

<sup>4</sup> Par exemple, une différenciation des critères entre un jury de baccalauréat et un jury de master est une position rationnellement défendable.